

**Demande de soutien financier dans le cadre de l'organisation d'une activité ou animation culturelle professionnelle de dimension régionale :**



Vous êtes le représentant d'une **association culturelle professionnelle sise** dans le périmètre de l'une des communes de l'Agglomération de Fribourg

- L'animation ou l'**activité culturelle a lieu dans l'une des 10 communes** de l'Agglomération
- Le programme artistique offert au public régional est **réalisé essentiellement par des professionnels**
- Le délai de dépôt de la demande de financement de **3 mois avant la réalisation** de l'activité (1<sup>ère</sup> date) peut être respecté
- Vous avez pris connaissance des conditions de recevabilité et des critères règlementaires de l'Agglomération <https://www.agglo-fr.ch/promotion-culturelle/obtenir-une-subvention-culturelle/directive-et-reglementation>



**DEPOSEZ VOTRE DOSSIER PAR VOIE POSTALE AVEC LA DOCUMENTATION SUIVANTE :**

**Association requérante :**

- Lettre de demande formelle mentionnant le montant du soutien sollicité, adressée à la présidence du *Comité*
- Le **formulaire de demande dûment rempli** (en ligne)
- Les statuts de l'association, *seulement lors de la première demande ou révision*
- La liste des membres et la composition du comité de l'année en cours

**Situation financière :**

- Les **comptes** et le **bilan comptable clôturés et révisés** de l'exercice précédent, avec le **rapport des vérificateurs daté et signé**
  - Pour les associations bénéficiaires d'une subvention annuelle ou extraordinaire antérieure : une **attestation de l'organe de révision** des comptes ; spécifiant que le montant de la subvention octroyée a été affecté au but relatif à la requête formulée auprès de l'Agglomération (modèle en ligne : <https://www.agglo-fr.ch/promotion-culturelle/obtenir-une-subvention-culturelle/deposer-une-demande> )
- Le **rapport d'activité** de la dernière saison ou manifestation (avec la fréquentation des événements)



**Activité culturelle, descriptif du projet**

- Un descriptif détaillé du projet
- La fréquentation espérée pour l'animation ou la saison à venir
- Le **détail de la programmation artistique confirmée**
  - S'il s'agit d'une création : dans le cas d'une coproduction Equilibre/Nuithonie, le contrat établi entre l'association et la Fondation Equilibre/Nuithonie.
- Dans le cadre d'une activité culturelle ayant lieu dans une structure déjà subventionnée, le contrat liant les parties prenantes (voir Mémo sur [www.agglo-fr.ch](http://www.agglo-fr.ch))

**Intervenants professionnels et dimension régionale**

- La distribution des artistes et intervenants professionnels, accompagnée des CV
- Les modalités détaillées de rémunération des artistes
- La confirmation du lieu et des dates des représentations (avec le contrat du lieu d'accueil) ou des événements culturels projetés
- Les mesures de communication et éventuellement actions de médiation mises en place (ateliers, workshop, conférences, activités pour le public des scolaires, etc.)

**Financement**

- Le **budget provisionnel détaillé** de l'activité culturelle
- Un plan de financement indiquant les institutions et sponsors sollicités et les fonds collectés (acquis ou en cours, avec copie des lettres de décisions)
  - dans le cas d'un projet de création, le budget des frais liés aux représentations (disponibles sur [www.agglo-fr.ch](http://www.agglo-fr.ch))
- La tarification des entrées (tarifs adultes et enfants, tarifs réduits, abonnements, etc.)
- Le bulletin de versement libellé au nom de *l'association*

*Les dossiers incomplets ou parvenus trop tardivement, sans raison valable, comme ceux qui ne remplissent pas les critères d'admissibilité se verront notifier d'une décision de non-entrée en matière.*

**Pour toute information :** [promotion.culturelle@agglo-fr.ch](mailto:promotion.culturelle@agglo-fr.ch)

Promotion culturelle de l'Agglomération de Fribourg – <https://www.agglo-fr.ch/promotion-culturelle>